



Bruges

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 26/05/2025

DEC-2025-05-10

PTO / Centre commande publique / VP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250527-2025-05-10-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Publication : 28/05/2025

DÉCISION

VU la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté n°2020-PERM-131 de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bruges du 27 juillet 2020 reçu à la Préfecture de la Gironde le 07 août 2020 portant délégation de signature à Madame Nathalie GRIN, Vice-présidente du CCAS,

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché pour l'évaluation externe de la Résidence Autonomie « le Sourire », conformément aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 et conformément à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles et de la loi n°2019-774 du 24 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

CONSIDERANT la procédure de mise en concurrence lancée le 28 avril 2025 auprès de différentes entreprises du secteur,

CONSIDERANT la proposition de contrat présentée par la société CFER santé (SIRET 440 249 175 00033), domicilié 24 rue de la Moune (33310 Lormont), représentée par Marie-Thérèse PAIN, pour un montant du prix global et forfaitaire de 5730.83 € HT soit 6877.00 TTC ;

La Présidente du CCAS DECIDE :

- **De signer** le marché valant cahier des charges relatif à l'évaluation externe de la Résidence Autonomie « le Sourire » avec la société CFER santé, pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} juin 2025.
- **De payer** à réception les factures pour un montant du prix global et forfaitaire de 5730.83 € HT soit 6877.00 TTC.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS

Par délégation

La Vice-présidente du CCAS,

Nathalie GRIN



